



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2023

Délibération n° 20231207-268

BUS BORDS DE MARNE - APPROBATION DU SCHÉMA DE PRINCIPE, DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, ET DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L. 1241-1 à L. 1241-20, L. 3111-14 à L. 3111-16-12 et R. 1241-1 à R. 1241-66 et R. 3111-10 à D. 3111-36 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique et ses articles L. 126-1 et R. 126-1 relatifs au schéma de principe ;
- VU** le contrat de plan État-Région Île-de-France 2015-2020 signé le 9 juillet 2015, et ses avenants ;
- VU** la délibération n° 2011-631 du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 6 juillet 2011 relative à la définition des contenus des dossiers d'objectifs et de caractéristiques principales, des schémas de principe et des avant-projets ;
- VU** la délibération n° 2020-514 du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 8 octobre 2020 approuvant le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, les modalités de la concertation et la convention de financement relative à la réalisation du schéma de principe et à l'enquête publique du Bus Bords de Marne ;
- VU** la délibération n° 20210414-142 du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 14 avril 2021 approuvant le bilan de la concertation du projet Bus Bords de Marne ;
- VU** la délibération n° 20231012-206 du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 12 octobre 2023 approuvant les modalités de la concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour le Bus Bords de Marne ;
- VU** la délibération n° xxxxxx du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 7 décembre 2023 approuvant le schéma de principe et du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet Bus Bords de Marne ;
- VU** le rapport n° 20231207-267 à 20231207-268 ;
- VU** l'avis favorable unanime de la commission des projets d'infrastructures du 29 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : arrête le bilan de la concertation relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du Perreux-sur-Marne, tel que joint en annexe 1 à la délibération ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La Présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PECRESSE